

Le groupe SMABTP conclut un accord avec des actionnaires minoritaires et annonce un projet d'offre de retrait suivi d'une procédure de retrait obligatoire du marché réglementé des actions Société de la Tour Eiffel

Le Groupe SMABTP, actionnaire de contrôle de Société de la Tour Eiffel, annonce avoir conclu un accord en vue de l'acquisition de blocs représentant environ 1,53 % du capital et des droits de vote de Société de la Tour Eiffel et annonce son intention de déposer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions de Société de la Tour Eiffel qu'elle ne détient pas.

Le Groupe SMABTP, actionnaire de contrôle de la Société de la Tour Eiffel, annonce avoir conclu ce jour un accord avec AG Real Estate et un accord avec Suravenir relativement à l'acquisition de blocs d'actions représentant un total de 2 036 058 actions, soit 1,53 % du capital et 1,53 % des droits de vote de la Société de la Tour Eiffel (la « **Société de la Tour Eiffel** » ou la « **Société** »), pour un prix par action de 8,20 euros.

Ce prix est en ligne avec l'Actif Net Réévalué NTA de la Société de la Tour Eiffel au 31 décembre 2025 et représente une prime de 115,2 % sur le dernier cours de bourse de clôture avant l'annonce de l'offre et 101,8 % sur la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse.

À l'issue de cette acquisition, le Groupe SMABTP détiendra 95,35 % du capital et 95,36 % des droits de vote de Société de la Tour Eiffel¹.

Société de la Tour Eiffel est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN FR0000036816).

À ce titre, le Groupe SMABTP annonce son intention de déposer dans les prochaines semaines auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») un projet d'offre publique de retrait (l'« **Offre** »), suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), sur les actions de Société de la Tour Eiffel qu'il ne détient pas à l'issue de cette acquisition à un prix identique à celui de l'acquisition, soit 8,20 euros par action.

Postérieurement à l'Offre, le Groupe SMABTP mettra en œuvre le Retrait Obligatoire de toutes les actions qu'elle ne détient pas, dans la mesure où les actionnaires minoritaires détiennent moins de 10% du capital et des droits de vote de la Société. Les actionnaires minoritaires recevront une indemnité égale au prix de l'Offre dans le cadre du Retrait Obligatoire.

¹ Sur la base de 132 890 512 actions et 132 873 417 droits de vote exerçables au 31 décembre 2025 (hors autocontrôle).



Le Groupe SMABTP a informé la Société de son projet afin que la Société réunisse très prochainement son conseil d'administration et que ce dernier puisse constituer un Comité *ad hoc* composé majoritairement d'administrateurs indépendants et désigner un expert indépendant chargé de remettre une attestation d'équité.

La réalisation de l'Offre et du Retrait Obligatoire sera soumise à la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers sur le projet d'offre.

Avertissement

L'Offre est faite aux actionnaires de Société de la Tour Eiffel situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans exiger de la part du Groupe SMABTP l'accomplissement de formalités supplémentaires. Ce communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'achat ou une sollicitation de vente des actions de la Société dans aucun pays, y compris la France. Il n'y a aucune certitude que l'offre publique de retrait mentionnée ci-dessus sera ouverte. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent être soumises à des réglementations ou restrictions spécifiques dans certains pays. Par conséquent, les personnes en possession de ce communiqué de presse sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions locales qui peuvent s'appliquer.

Contact médias SMABTP :

Fabienne Tiercelin

Tél. : 06 86 74 27 90

fabienne.tiercelin@smabtp.fr

À propos de SMABTP

Avec un chiffre d'affaires assurances de 5,37 milliards d'euros et plus de 4 800 collaborateurs, le groupe assure pour l'ensemble de leurs besoins en assurance 180 000 clients et sociétaires : entreprises, professionnels, artisans, dirigeants, particuliers.

Outre SMABTP, SMAvie BTP et leurs filiales, le groupe est constitué, via la société de groupe d'assurances mutuelles du BTP (SGAM btp), de Auxiliaire BTP et de Cam BTP.

Depuis plus de 165 ans, il est le spécialiste de l'assurance de responsabilités professionnelles des métiers de la construction et de l'immobilier, des dommages aux biens et des flottes automobiles. Il dispose également d'une offre en assurances de personnes (assurance vie, épargne, prévoyance, retraite, santé...) destinée aux entreprises et aux particuliers. SMABTP distribue ses offres via son réseau de conseillers en assurances implantés partout en France et en outre-mer et plus de 600 courtiers partenaires. Le groupe compte également des implantations à l'étranger : Asefa en Espagne, Victoria Internacional au Portugal, SMA Belgium, SMABTP Côte d'Ivoire SA, DUPI et Woningborg aux Pays-Bas et SMABTP Germany.